



FLASH INFOS

Édito du maire

Le budget 2025 voté en mars dernier, comporte des choix d'investissement importants exprimés par le vote des élus municipaux. Il en résulte une situation financière qui n'admet pas d'écarts, sachant que nous subissons une stagnation des recettes en provenance de l'État, et que les taux d'imposition restent inchangés depuis 2020 selon la volonté des élus.

Parmi les orientations arrêtées par le Conseil Municipal, je citerai :

- **L'aménagement sécuritaire du carrefour des « 7 chemins »** sous maîtrise d'œuvre du département.
- **La création d'un trottoir à la sortie du village** en direction de Belleville-en-Beaujolais afin de desservir le lotissement « Au Guillarnet ».
- **La finalisation sur l'ensemble de la commune des équipements LED** de l'éclairage public.

Concernant le développement maîtrisé de l'urbanisme, il faut noter l'évolution démographique de la commune en raison de l'arrivée d'habitants dans les nouveaux lotissements. Cette situation permet d'assurer une sérénité en termes d'effectifs scolaires à l'école « les Cerisiers ».

Quelle triste réalité de voir la France s'installer dans un climat d'insécurité permanent ; des individus en marge de la société n'hésitent plus à s'en prendre aux forces de gendarmerie, aux sapeurs-pompiers et aux élus au moyen d'actions particulièrement violentes, tout à fait intolérables. Quand verrons-nous des sanctions adaptées à ce genre de méfaits ?

Si à Montceaux, nous ne souffrons pas pour l'instant de ces situations, en revanche, constat est fait d'une dérive des incivilités :

- Dépôts sauvages en différents lieux.
- Stationnement réglementé dans le village non respecté.
- Déjections canines dans nos espaces verts, de plus en plus nombreuses.
- Véhicules abandonnés et brûlés.

Il convient de rappeler que les mesures mises en place par arrêtés, permettent de verbaliser les contrevenants identifiés :

- 600€ pour un dépôt sauvage.
- 35€ à 135€ pour stationnement interdit.
- 135€ pour les déjections canines non ramassées par les propriétaires de leurs animaux de compagnie.

Le plan local d'urbanisme (PLU) subit quelques changements dans le cadre d'une modification simplifiée, essentiellement motivée par une demande de la Communauté de Communes. Cette demande se justifie en raison de l'aménagement du nouveau parc d'entreprises appelé Visionis 7. Il vient en prolongement du parc existant Visionis 6 en bordure de la RD 17, portant l'ensemble à 12 hectares. Il s'agit d'adaptations réglementaires afin de faciliter l'accueil des entreprises.

Nous profitons de ce petit toilettage du règlement pour mieux préserver l'aspect des façades des bâtiments dans le cœur du village (volets et fenêtres).

Chacun peut consigner ses observations sur un document à disposition en mairie pendant les heures d'ouverture du secrétariat.

Les vacances d'été approchent ; je vous souhaite d'en profiter pleinement en espérant qu'une météo clémente vous accompagne.

Jean-Claude DESCHIZEAUX
Maire de Montceaux

Panneau Pocket

L'application PanneauPocket permet d'informer ses habitants. Formidable outil de proximité, véritable trait d'union entre la mairie et les habitants. Après avoir téléchargé gratuitement l'application, une notification est envoyée immédiatement sur les smartphones à chaque nouvel évènement, information ou alerte.



Site internet

Découvrez les dernières actualités, les événements à ne pas manquer et les publications de Montceaux.

Nous vous invitons à explorer, à participer et à vous connecter avec votre communauté. Montceaux n'attend plus que vous !

www.mairie-montceaux.fr



Ouverture de la mairie au public

Lundi et jeudi de 14 h à 16 h 30
Mardi et vendredi de 14 h à 18 h

Tél. 04 74 66 11 97
124 Route de Belleville
01090 Montceaux
secretariat@mairie-montceaux.fr
www.mairie-montceaux.com

MONTCEAUX

FERMETURE ESTIVALE
du 11 au 14 août

25 janvier 2025
Soirée dansante du
Comité des fêtes

Retour en images



10 janvier 2025
Rencontre avec le Maire et la classe CM1/CM2



15 janvier 2025
Broyage des sapins
de Noël



20 janvier 2025
Concours de Tarot



15 février 2025
Carnabal du Sou
des Écoles



Février 2025
Ouverture sentiers :
Chemin de Rache
et Impasse de la Garenne



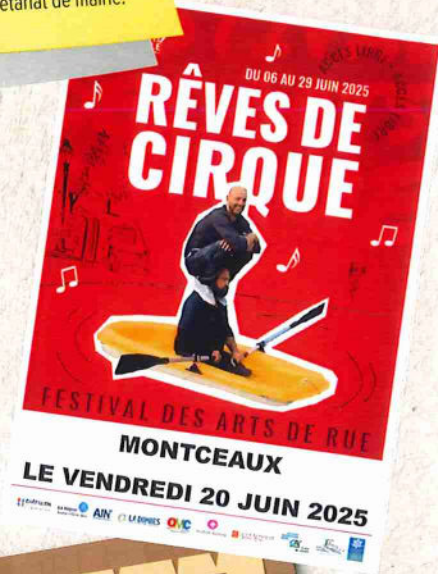
22 & 23 mars 2025
Conscrits



12 avril 2025
Chasse aux œufs du Sou des Écoles



OFFRE D'EMPLOI
AGENT PÉRISCOLAIRE
à partir du lundi 1^{er} septembre 2025
16 heures par semaine
Contacter le secrétariat de mairie.



8 mai 2025
Commémoration du 8 mai



Nouvelle boîte à livres



Quart-de-finalistes
Championnat de l'Ain
Triplette provençale



1^{er} juin 2025
Randonnée Gym des 3 Rivières



NOUVELLE ASSOCIATION
ARKADRUS théâtre
Tous les mercredis, fin de matinée (enfants)
et après-midi (adolescents)
Salle d'activités



Frelon Asiatique (à pattes jaunes)

Au printemps, la vigilance est de mise !



■ QUAND les Observer ?

D'avril à juillet, la fondatrice frelon asiatique émerge de son hivernage ...



Gyne FA en dormance pendant la phase hivernale

➔ LES NIDS PRIMAIRES

■ À QUOI ressemble un nid primaire ?

Sphère suspendue avec une petite ouverture vers le bas



La fondatrice édifie seule un nid de fondation dit « nid primaire »



Petite taille, 5 à 10 cm de diamètre, qui va progressivement atteindre 20 cm

■ OÙ les rechercher ?

À faible hauteur (long des avant-toits, cabanes, haies, parpaings, ...), protégés des aléas climatiques !

■ QUE FAIRE en présence d'un nid ?

➔ Signaler sur www.frelongasiatiques.fr

- ✓ Centralise les déclarations d'Auvergne Rhône-Alpes,
- ✓ Pour les faire détruire et rendre la lutte efficace en limitant ainsi les nids "secondaires" (nid délocalisé vers un lieu plus adapté à la croissance de la colonie) sur la période estivale qui sont bien plus dangereux et plus difficiles à détecter, souvent cachés dans la frondaison des arbres ...

On compte sur vous !



Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique !



RANGÉ OU VIDÉZ LES CONTENANTS OÙ L'EAU PEUT S'ACCUMULER



APRÈS LA PLUIE, VÉRIFIEZ LE BON ÉCOULEMENT DES EAUX



COUVREZ LES RÉSERVOIRS D'EAU

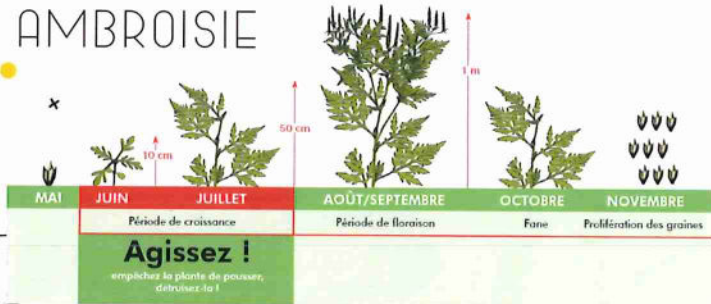


PARLEZ-EN À VOS VOISINS ET À VOS PROCHES



SE PROTÉGER DU MOUSTIQUE TIGRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN
agrilmoustique.fr

AMBROISIE



À VOS AGIENDAS !

JUILLET

- 5 >> SOIRÉE CONCERT : COMITÉ DES FÊTES
- 19 >> CONCOURS INTERNE : AMICALE DE PÉTANQUE

AOÛT

- 9 >> CONCOURS INTERNE : AMICALE DE PÉTANQUE
- 30 >> RENCONTRE ARTISANS/COMMERCANTS : AMICALE DE PÉTANQUE

SEPTEMBRE

- 10 >> CONCOURS VÉTÉRANS : AMICALE DE PÉTANQUE
- 20 >> CONCOURS INTERNE : AMICALE DE PÉTANQUE
- 26 >> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : SOU DES ÉCOLES
- 27 >> PÉTANQUE PARENTS/ENFANTS : SOU DES ÉCOLES

- 27 >> VENTE DE PLATS À EMPORTER : CLASSE EN 9

OCTOBRE

- 24 >> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : AMICALE DE PÉTANQUE

NOVEMBRE

- 1 >> BOUM D'HALLOWEEN : SOU DES ÉCOLES
- 8 >> REPAS DES AÎNÉS
- 11 >> COMMÉMORATION
- 16 >> VENTE DE PLATS À EMPORTER : CLASSE EN 5
- 29 >> MARCHÉ DE NOËL ET VENTE DE SAPINS : SOU DES ÉCOLES

NUISANCES SONORES



L'arrêté préfectoral du 13 septembre 2008 stipule que les nuisances sonores sont autorisées qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : 8 h - 12 h et 14 h - 19 h 30
- les samedis : 9 h - 12 h et 15 h - 19 h
- les dimanches et jours fériés : 10 h - 12 h



BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

INTERDIT

Le brûlage des déchets verts est interdit !

➔ Ceux-ci doivent être acheminés en déchèterie ou sur la plateforme de dépôt au sol, site DCR. BANEINS.



ÉTAT CIVIL

Liste non exhaustive car soumise à autorisation

NAISSANCES

- 18 février : Paul PROVOST LOYAU
- 9 mars : Anaïs DEILLON

DÉCÈS

- 4 avril : Roger VERNUS
- 22 mai : Simone CHARPY
- 30 mai : Gilles NICOLLET

Responsable de publication : Jean-Claude DESCHIZEAUX
Rédaction : Commissions / Photos : Mairie, associations, presse
Conception et impression : DG PROMO
19, rue G. Voisin - 69220 Belleville-en-Beaujolais
Tél. 04 74 66 51 51



IMPRIM'VERT®

Tirage à 600 exemplaires - Flash Infos n°103
Dépôt légal 3^e trimestre 2025
Toute reproduction même partielle est interdite.